
L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT, LE JEUDI 11 SEPTEMBRE A VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 5 septembre 1997, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Michel Gallissot.

Etaient présents : M. Michel GALLISSOT, Maire, MM. DELIN, PELLETIER, Mlle TORRAILLE, MME RUEL, adjoints, BOUVIER, DOUCHE, WEHRUNG, maires-délégués, MMES ROBIN, BROCHOT, Mlle DIOT, MM. Patrick GALLISSOT, THOMASSIN, BREGERE, COUVREUX, ANDRE, RAGUET, conseillers municipaux.

Excusé : M. HERBERT, conseiller municipal, procuration à M. Michel Gallissot),

Absent : M. PEUREUX, conseiller municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures et trente minutes.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 1997.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°1 Approbation de la réalisation de travaux d'investissement programmés. Demandes d'aide - D.G.E. Exercice 1997.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2 Budget Supplémentaire du S.E.A. Exercice 1997

Adopté à l'UNANIMITE.

N°3 Approbation du devis O.N.F. relatif à l'encadrement des travaux d'élagage qui seront effectués par l'Association AGIR.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°4 Approbation du remboursement anticipé d'un prêt en travaux exécutés par l'Etat dit "Contrat F.F.N." Commune Associée de Lannes.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°5 Approbation de la location d'immeubles communaux vacants.

Adopté à l'UNANIMITE sauf pour le logement de la mairie-annexe de Lannes : 12 voix POUR, 4 CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

N°6 Modification de la délibération n°97-22 du 26 mars 1997 relative à l'achat d'un immeuble à Lannes.

Adopté par 16 voix POUR et 2 CONTRE.

N°7 Extension des vestiaires du Stade - Maîtrise d'oeuvre - Honoraires.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°8 Indemnités de conseil et de confection de Budget de Monsieur le Trésorier Municipal.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°9 Avis sur la demande de M. J. Fourot relative à la création d'un élevage de bisons sur le territoire de la Commune.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°10 Approbation des actes de rétrocession par la S.A.P.R.R. à la Commune de Rolampont de parcelles délaissées.

Adopté par 17 voix POUR et 1 CONTRE.

N°11 Subvention exceptionnelle - Fanfare. Animation du 14 juillet 1997.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°12 Vente des anciens vestiaires du Stade.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°13 Convention d'utilisation des nouveaux vestiaires du Stade.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°14 Acceptation de la rétrocession d'un chemin par l'A.F. de Tronchoy, cadastré Section 498 ZB n°5 lieu-dit "Côte Martin".

Adopté à l'UNANIMITE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE LE 11 SEPTEMBRE 1997 A ZERO HEURE CINQ MINUTES.

Le maire,